

ARRÊTÉ N° 2026/086
Portant composition de la Commission
Administrative Paritaire (CAP)
de catégorie C

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2026/033 du 3 juillet 2026 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics aux CAP par catégorie,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Membres Titulaires :

- Monsieur Edouard RENAUD, Maire de Moncontour, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, Président de la CAP,
- Monsieur Dominique CHAINE, Maire de Thuré,
- Monsieur Christophe CHAPPET, Maire de Saint-Sauvant,
- Madame Josette COLAS, Maire de Saint-Gaudent,
- Monsieur Patrice FRANCOIS, Adjoint au Maire de Mazeuil,
- Madame Evelyne GOURDEAU, Conseillère municipale des Trois-Moutiers,
- Madame Gisèle JEAN, Maire de Queaux,
- Madame Fabienne LAURENCIER, Adjointe au Maire de Montmorillon.

Membres Suppléants :

- Monsieur Eric BAILLY, Maire de Pleumartin,
- Monsieur Gilbert BEAUJANEAU, Maire de Nieuil-L'Espoir,
- Monsieur Rémy COOPMAN, Conseiller municipal de la Ferrière-Airoux,
- Madame Bénédicte FILLATRE, Maire de Civray,
- Madame Odile LANDREAU, Maire de Cenon-sur-Vienne,
- Monsieur Jean-Luc MADEJ, Maire de Lussac-les-Châteaux,
- Madame Laëtitia POUVREAU, Maire de Valence-en-Poitou,
- Madame Annette SAVIN, Conseillère municipale de Cissé.

AR Prefecture

086-288600232-20260715-ARRETE2026086-AR
Reçu le 17/07/2026

Représentants du personnel :

Membres Titulaires :

- Madame Elisabeth CARNEIRO-MOUTHINO, Commune de Naintré
- Madame Nathalie BELAEN, Commune de Buxerolles,
- Monsieur Jean-Raymond LAWRENCE, Commune de Dissay,
- Monsieur Olivier GENEST, Commune de Chasseneuil-du-Poitou,
- Monsieur David REYNAUD, Commune de Chasseneuil-du-Poitou,
- Monsieur Martial REBEYRAT, Commune d'Usson-du-Poitou,
- Madame Ambre GORME, Commune de Neuville-de-Poitou,
- Madame Josette BLAIN, Commune de Charroux.

Membres Suppléants :

- Madame Virginie DAULT, Commune de Naintré,
- Madame Carmen PEROCHES, Commune de Saint-Martin-la-Pallu,
- Monsieur Hervé BOUTIN, Commune de Sèvres-Anxaumont,
- Monsieur Pascal TOUZALIN, Commune de Naintré,
- Madame Laurence MENANTEAU, CCAS de Nouaillé-Maupertuis,
- Madame Annette FIAUX, Commune de Goux,
- Madame Laurence JOUBERT, Commune de Valence-en-Poitou,
- Monsieur Jean OSSONG AMBARA, Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Vienne,
- affichée,
- notifiée à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 15 juillet 2026,

Le Président

Edouard RENAUD



L'AUTORITE TERRITORIALE :

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télécours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

AR Prefecture

086-288600232-20260715-ARRETE2026086-AR
Reçu le 17/07/2026